

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

[Accéder](#) aux lettres d'information classées par thèmes.

HORS SERIE : L'application ADAGE



Bienvenue dans l'application **ADAGE**

A p p l i c a t i o n D é d i é e A l a G é n é r a l i s a t i o n d e l' E d u c a t i o n a r t i s t i q u e e t c u l t u r e l l e

[Consulter les documents de prise en main de la nouvelle version d'ADAGE sur la page d'aide >](#)

Cette lettre d'information hors-série vous présente **l'application ADAGE** à laquelle tous les enseignants du 1^{er} degré ont accès.

Le développement d'ADAGE s'insère dans la politique de développement du 100 % Education Artistique et Culturelle auprès de nos élèves, portée conjointement par les ministères de l'Education nationale et de la Culture depuis une dizaine d'années.

ADAGE, qu'est-ce que c'est ?

ADAGE est une application en ligne développée par le Ministère de l'Education nationale. Elle est déployée au niveau national et sert d'**outil de pilotage de l'éducation artistique et culturelle dans vos écoles afin de construire le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) de chaque élève.**

Comment y accéder ?

Pour y accéder, vous devez passer par ARENA.

Vous trouverez l'application dans la rubrique « Scolarité du 1^{er} degré ».

Recherche

Applications locales de la scolarité du 1er degré

- Culture38 : Volet culturel du projet d'école 38
- GENIE : GEstioN des IntErvenants
- SORTIESCO : Application Sorties Scolaires
- Statistiques sur les langues étrangères dans le premier degré

Application dédiée aux parcours éducatifs

ADAGE - Application Dédiee À la Généralisation de l'EAC

© © MEN 2010 - Contact v.2.1.1 - 06/10/2016

Sur ADAGE, vous pouvez :

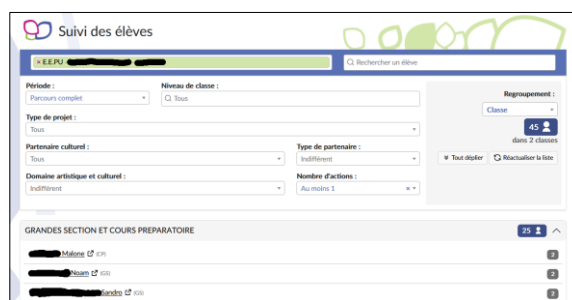
Répondre à des appels à projets sur la page d'accueil : concours, résidences artistiques, demandes de financements de projets...



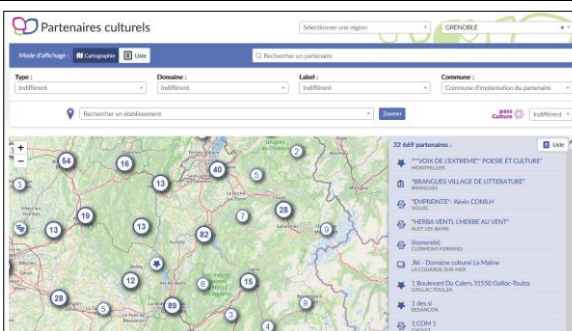
Recenser vos projets artistiques et culturels (arts, sciences, devoir de mémoire, éducation aux médias et à l'information...) sur le volet culturel de votre fiche école. Le recensement est facilité par de nombreux menus déroulants. Très peu d'informations sont obligatoires. Il est réalisable par la direction d'école et l'ensemble des enseignants de l'école dès lors que la direction change le statut de ses adjoints pour en faire des « rédacteurs ».



Suivre le parcours EAC de chaque élève : l'application est reliée à Onde, ce qui vous permet pour chaque projet de relier une classe ou un groupe d'élèves automatiquement (sans avoir à entrer le nom de chaque élève). Dès qu'un projet est recensé, le parcours de chaque élève se construit automatiquement et vous n'avez plus qu'à imprimer l'attestation individuelle indiquant tous les projets qu'il aura suivis depuis sa première année de scolarisation.



Rechercher des partenaires culturels de qualité : soit sous forme de liste, soit sous forme de cartographie.



Des tutoriels pour vous accompagner

2 tutoriels « pas à pas » ont été élaborés pour vous faciliter la tâche :

Un tutoriel présentant les fonctionnalités de base d'ADAGE pour que vous puissiez :

- vous connecter à ADAGE ;
- désigner vos adjoints en tant que « rédacteurs » et donc leur permettre de recenser eux-mêmes leur projet ;
- visualiser le parcours de chaque élève de votre école et éditer les attestations.
- déposer une demande de financements, vous inscrire à un concours...

[Un tutoriel spécifique pour le recensement de vos projets culturels.](#)

Le recensement de vos projets est indispensable car seule cette action permet d'alimenter le parcours individuel de chaque élève tout au long de sa scolarité. Il assure aux familles que leur enfant bénéficie bien d'un égal accès à des projets artistiques et culturels comme le stipule le code de l'éducation.

Vos équipes de circonscription restent à votre disposition pour tout accompagnement en cas de difficultés.

Un partenaire culturel qui n'est pas sur Adage ?

L'application recense déjà de très nombreuses structures culturelles, des compagnies et des artistes et nous vous recommandons de vous appuyer sur ces partenaires de qualité.

Pour autant, d'autres partenaires peuvent se présenter à vous et nous vous recommandons dans ce cas de solliciter l'avis de l'équipe des conseillers et conseillères pédagogiques départementaux Arts :

L'équipe des conseillers pédagogiques en Arts de l'Isère- 2023-2024					
Joëlle Gonzalez Éducation musicale Voix	Carine Rizzato Rochez Éducation musicale Voix	Emmanuel Burlat Arts visuels (photographie/cinéma) Éducation musicale	Carine Zache Arts Visuels (cinéma) Théâtre	Eve Feugier Arts plastiques Architecture/Patrimoine Théâtre	Céline Gapenne Arts et citoyenneté Chargée de mission Arts et Culture
					

Coordonnées :

- **Emmanuel Burlat** : Emmanuel.Burlat@ac-grenoble.fr
- **Eve Feugier** : Eve.Feugier@ac-grenoble.fr
- **Céline Gapenne** : celine.gapenne@ac-grenoble.fr
- **Joëlle Gonzalez** : Joelle.Gonzalez@ac-grenoble.fr
- **Carine Rochez-Rizzato** : Carine.Rochez@ac-grenoble.fr
- **Carine Zache** : Carine.Zache@ac-grenoble.fr



Le [site internet départemental sur l'EAC](#) vous permettra en outre de trouver de nombreuses informations et ressources pour vos projets !



EDUCATION



ARTISTIQUE



ET



CULTURELLE



EN



ISÈRE



Nous contacter

Contact référente des directrices et directeurs : referentdirecteurs38@ac-grenoble.fr

Ressources en lien avec la direction d'école : [direction 38](#)